



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Arras, le 9 mars 2021

FRANCE RELANCE : DES MOYENS FINANCIERS INEDITS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES

En 2020, les dotations de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités ont servi à poser les premiers jalons de la relance économique. Elles permettent par exemple de rénover une mairie ou une école, de construire un équipement sportif ou encore de remettre en état la voirie communale.

Dans le Pas-de-Calais, grâce au plan de relance, en 2020, les aides de l'Etat à l'investissement des collectivités ont été multipliées par 2 : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 10,2 millions d'euros a été complétée par une enveloppe exceptionnelle de 12,5 millions d'euros, destinée à des investissements ayant trait à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la rénovation du patrimoine public. 230 projets ont ainsi pu être financés à hauteur de 22,7 millions d'euros.

Par ailleurs, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a permis de subventionner 352 projets portés par des communes ou des groupements de communes, à hauteur de 15,7 millions d'euros.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Au total, en 2020, 582 dossiers ont été financés par l'État, avec des taux de subvention pouvant aller, pour la DSIL, jusqu'à 80 % du coût des travaux.

Pour 2021, l'enveloppe totale de la DETR et de la DSIL est maintenue à son niveau de 2020 (25,9 millions d'euros). Dans le cadre de France Relance, la DSIL « exceptionnelle » est reconduite et atteint, pour les communes et intercommunalités du Pas-de-Calais, 5,4 millions d'euros.

Une nouvelle enveloppe de crédits a également été ouverte en 2021 dans le Plan de relance pour soutenir la rénovation thermique des bâtiments existants, qu'ils soient communaux, intercommunaux ou départementaux. Cette nouvelle dotation, dite DSIL rénovation énergétique, est complémentaire aux dotations précitées. Son montant dans le Pas-de-Calais est de 12,1 millions d'euros pour le bloc communal et de 5,3 millions d'euros pour le Conseil départemental.

Les dotations d'investissement de l'État aux communes et intercommunalités ont ainsi progressé de plus de 60 % en deux ans pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets, notamment en milieu rural.